

PROJET EDUCATIF GLOBAL DU PAYS DE BLAIN

I. Promouvoir et valoriser l'engagement des 6 à 30 ans

A. Favoriser la réussite et l'épanouissement de tous sur le territoire

- ⇒ Améliorer l'accès à l'information ;
- ⇒ Anticiper et lutter contre le décrochage scolaire ;
- ⇒ Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et à la santé ;
- ⇒ Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi ;
- ⇒ Faciliter l'accès des jeunes aux logements.

B. Améliorer la mobilité des jeunes

- ⇒ Faciliter le transport ;
- ⇒ Permettre la mobilité des jeunes entre les communes du territoire ;
- ⇒ Faciliter les déplacements entre les structures.

C. Rendre le jeune "acteur"

- ⇒ Promouvoir la réussite des jeunes ;
- ⇒ Favoriser l'intégration des jeunes dans la société.

II. Développer les services et les équipements de proximités

A. Valoriser et conforter les services existants

- ⇒ Favoriser l'accès à l'information.

B. Coordonner et harmoniser les différentes structures du territoire

- ⇒ Favoriser le rapprochement des structures ;
- ⇒ Mutualiser les services et les moyens ;
- ⇒ Mener une réflexion commune sur le fonctionnement des ALSH, APS et TAP.

C. Adapter les services aux besoins du territoire

- ⇒ Adapter les fonctionnements des services aux besoins des publics ;
- ⇒ Favoriser la parole des 3 à 30 ans.

III. Développer l'accès aux loisirs et aux sports pour tous

A. Favoriser l'accès à l'information

- ⇒ Mettre en place des outils de communication facilitant l'accès à l'information.

B. Favoriser l'accès pour tous aux activités sportives, culturelles et de loisirs

- ⇒ Mettre en place des tarifs adaptés ;
- ⇒ Accompagner l'enfant ou l'adulte en situation de handicap.

C. Promouvoir les activités sportives et les équipements

⇒ Découvrir et s'initier à différentes activités sportives.

D. Promouvoir les activités de loisirs et culturelles

⇒ Découvrir et s'initier à différentes activités de loisirs et culturelles.

IV. Mobiliser le secteur associatif et les établissements scolaires

A. Permettre une meilleure lisibilité des actions

⇒ Favoriser la communication.

B. Favoriser l'interconnaissance

C. Sensibiliser et valoriser le rôle éducatif des associations

D. Susciter l'intérêt des établissements scolaires sur la cohérence éducative du territoire

⇒ Favoriser l'implication dans la dimension éducative des différents projets.

V. Favoriser le "mieux vivre ensemble" et la démarche citoyenne

A. Partager des valeurs éducatives communes

⇒ Permettre aux acteurs éducatifs du territoire de mener des réflexions éducatives concertées et cohérentes ;

⇒ Coordonner des temps d'échanges.

B. Conforter et valoriser la place et le rôle éducatif de chacun

⇒ Permettre une continuité dans le parcours de vie du jeune ;

⇒ Sensibiliser les acteurs sur leur rôle éducatif.